

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 28 avril 2022 à 10h00 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente

M. Martin Damphousse	M. Beny Masella
M. Richard Deschamps	M. Peter McQueen
Mme Catherine Fournier	Mme Lise Michaud
Mme Nathalie Goulet	M. Sébastien Nadeau
M. Yannick Langlois	M. Jérôme Normand
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Sylvain Ouellet
M. François Limoges	M. Jocelyn Pauzé
M. Jean Martel	M. Luc Rabouin
M. Denis Martin	M. Guillaume Tremblay
M. Patrick Marquès	M. Eric Westram

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

N'ONT PU ASSISTER

M. Stéphane Boyer*, M. Michel Gibson, M. Ludovic Grisé Farand*, M. Guy Pilon, Mme Sandra El-Helou*, Mme Marie Plourde*, Mme Dominique Ollivier*.

La convocation a été transmise le 21 avril 2022.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10h02.

CC22-012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Yannick Langlois

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis pour la présente assemblée.



CC22-013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 24 FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 février 2022.

CC22-014 ADOPTION DU *RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2022-96 CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS*

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE22-078 adoptée à sa séance du 21 avril 2022,

PROPOSÉ PAR : Mme Catherine Fournier

APPUYÉ PAR : M. Eric Westram

Il est résolu à l'unanimité:

- d'adopter le règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-96 concernant les milieux naturels et de le transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à chaque organisme partenaire conformément à la Loi;
 - de demander à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de produire l'avis de conformité relatif à ce règlement prévu à l'article 65 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans les meilleurs délais.
-

CC22-015 DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'INSPECTEUR POUR LE *RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTERIMAIRE NUMERO 2022-96 CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS*

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu de déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint à l'inspecteur métropolitain local désigné dans chacune des municipalités concernées par le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels*.

- CC22-016 DÉSIGNATION DES INSPECTEURS METROPOLITAINS POUR LE *RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTERIMAIRE NUMERO 2022-96 CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS*
- PROPOSÉ PAR : M. François Limoges
- APPUYÉ PAR : M. Sébastien Nadeau
- Il est résolu de désigner Monsieur Raymond Beshro à titre d'inspecteur métropolitain en chef et Madame Laurence Madore-Belhumeur à titre d'inspecteur métropolitain adjointe pour l'application du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels*, dans l'éventualité où une municipalité n'accepte pas cette délégation de pouvoir.
-
- CC22-017 RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021
- PROPOSÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde
- APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen
- Il est résolu de prendre acte du dépôt, conformément à l'article 208 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2021.
-
- CC22-018 DIFFUSION DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
- PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps
- APPUYÉ PAR : M. Denis Martin
- Il est résolu de prendre acte du dépôt du rapport de la présidente sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Communauté exigé par la loi et d'en autoriser la diffusion par la publication de celui-ci sur son site Internet et la transmission à toute personne qui en fait la demande.
-
- CC22-019 TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE POUR LES RÉSIDANTS DE LA CMM À ESPACE POUR LA VIE
- PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante
- APPUYÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde
- Il est résolu :
- de prendre acte de l'entrée en vigueur à Espace pour la vie d'une tarification préférentielle pour les résidants de la CMM, compte tenu du financement annuel accordé par la CMM aux équipements métropolitains;
 - d'inviter l'ensemble des municipalités de la CMM à en faire la promotion auprès de leurs résidants.
-



CC22-020

MÉMOIRE DE LA CMM DÉPOSÉ À LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE CONCERNANT L'EXAMEN RÉGLEMENTAIRE D'UN PROJET
D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NUCLÉAIRES À CHALK RIVER

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE22-081
adoptée à sa séance du 21 avril 2022,

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. François Limoges

ATTENDU QUE les Laboratoires de Chalk River ont déposé une demande à la
Commission canadienne de sûreté nucléaire visant à modifier le permis de leur site
à Chalk River pour autoriser la construction et l'exploitation d'une installation de
gestion des déchets près de la surface (réf 2022-H-07);

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la Commission canadienne
de sûreté nucléaire une série de 31 questions et commentaires concernant la
réalisation de ce projet de dépotoir nucléaire;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est préoccupée par la
présence d'installations de gestion ou de stockage de déchets nucléaires à proximité
de la rivière des Outaouais ainsi que de milieux aquatiques et humides et les risques
de contamination qui leur sont associés en cas de fuite;

ATTENDU QUE la Communauté s'inquiète de la méthode de stockage de déchets
radioactifs qui sera utilisée ainsi que de la gestion sur le site des eaux de pluie, de
fonte des neiges et des eaux de ruissellement qui pourraient être contaminées par
ces déchets;

ATTENDU QUE la construction et l'exploitation d'une installation de gestion de
déchets nucléaires près de la surface sur le site de Chalk River à proximité de la
rivière des Outaouais, sous sa forme actuelle, est susceptible de menacer la source
d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du
Grand Montréal;

ATTENDU QUE par sa résolution CC18-013 adoptée le le 26 avril 2018, la
Communauté a confirmé son intention de déposer un mémoire dans le cadre
l'audience publique à la suite de laquelle les commissaires se prononceront sur les
demandes d'autorisation de construction et d'exploitation du dépotoir;

ATTENDU QUE la Communauté collabore avec l'Union des municipalités du Québec
et la Ville de Gatineau quant aux préoccupations partagées sur les impacts
potentiels du projet;

Il est résolu :

- de s'opposer au projet de construction et d'exploitation de l'installation
de gestion de déchets nucléaires près de la surface des Laboratoires
Nucléaires Canadiens sur le site Chalk River, sous sa forme actuelle,
compte tenu notamment de son impact potentiel sur les sources
d'approvisionnement en eau potable;
- d'adopter le mémoire de la Communauté concernant le projet de
construction et d'exploitation d'une installation de gestion de déchets
près de la surface pour le site des Laboratoires de Chalk River qui
soutient cette position, dans le cadre de l'examen réglementaire de ce
projet par la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- d'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le Ministre
de l'Environnement et du Changement climatique, Monsieur Steven
Guilbeault, ainsi que le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, de la position
de la Communauté à l'égard de ce projet;



- de demander à l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Gatineau d'appuyer le mémoire de la Communauté.
-

Documents déposés

- Liste de contrats déposée en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* du 18 février au 10 avril 2022.
 - Procès-verbal de correction.
 - Document déposé par M. Bruce Walker de l'organisme STOP concernant les 50 ans de STOP – plus 1
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h23.

Les résolutions numéros CC22-012 à CC22-020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Stéphane Boyer, M. Ludovic Grisé Farand, Mme Sandra El-Helou, Mme Marie Plourde et Mme Dominique Ollivier ont motivé leur absence au sens du *Règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté*.



ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 28 avril 2022

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP	Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux
M. Carl Bergeron, résident	Programme de compensation pour des terrains protégés